

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
-00000-**

DORE ALLIER
Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable

L'an Deux- Mille- Vingt- Trois le 29 mars à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie de Crevant-Laveine
rue de la Maire à Crevant-Laveine
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr

Date de convocation : 08/03/2023

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 11
votants : 14

PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C., TARTRY-LAVEST A.,
MS BARGOIN J., BLANCHOZ P., DERBIAS J.L., DURUPT S.,
MS GARMIS F., MAURIN D., MAZELIER V., ORCIERE T.

ABSENTS : MS BRIVARY J.F. DUROHANY D., GIRARD J.B., MECKER A., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS : M. BRIVARY J.F. A M. MAZELIER V.,
M. DUROHANY D. A MME GONINET L.,
M. ROUVIDANT J.L. A M. MAURIN D.

DELIBERATION N° 2023-03-3

OBJET : Convention de groupement de commandes entre la commune d'Orléat et le SIAEP Dore Allier

Monsieur le Président explique au comité que la Commune d'Orléat a programmé des travaux d'assainissement et d'eaux pluviales situé à RD85, Allée des Aubépines et rue des Bruyères. Le Syndicat souhaite renouveler les réseaux d'eau potable de ces mêmes secteurs.

Ainsi, pour éviter l'intervention de différentes entreprises et de réduire les coûts, le Syndicat et la Commune d'Orléat envisagent de procéder à un groupement de commandes.

Après avoir entendu l'exposé,

le Comité syndical

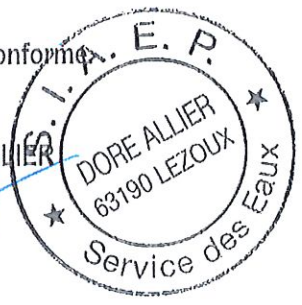
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

- ✓ Approuve de constituer avec la Commune d'Orléat un groupement de commandes en vue de travaux d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs.
- ✓ Autorise le Président à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commandes ;

Pour extrait conforme

Le Président,
Vincent MAZELIER



Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le
Publié le :

07 AVR. 2023

Le Président

Vincent MAZELIER
Service des Eaux

.../...